



Royal Club Philatélique Brainois



**Mai**  
**2020 – 549**  
Tirage : 60 exemplaires

**PROCHAINE REUNION LE DIMANCHE 17 MAI (A VERIFIER)  
& LE 7 JUIN 2020 DE 9 H 30 A 11 H 30**

### Sommaire

Page 1 - En direct du Secrétariat et du président  
3 – Agenda & petites annonces  
4 – Le saviez-vous **Des messageries à l'abolition de l'octroi.**  
12 – Réalisation inter membre.

□ □ □ □ □

### En direct du Secrétariat

## **Notre club traverse une longue et triste période d'inactivité forcée !**

Depuis plusieurs semaines, une pandémie sévère exerce ses ravages à travers le Monde, et la Belgique n'est certainement pas épargnée. A l'heure où je rédige ce texte, les mesures de confinement paraissent cependant porter leurs fruits : il semblerait que nous atteignons bientôt le pic tant espéré de l'épidémie. Une situation regrettable bien sûr pour notre club et les contacts entre nos membres. Mais surtout une véritable catastrophe sanitaire, économique et sociale pour des milliers de familles.

Je pense à chacun d'entre vous et souhaite de tout cœur que vous surmontiez sans trop de mal cette épreuve contraignante. Nous reprendrons prochainement nos activités ; néanmoins il est encore prématuré d'envisager une date de reprise.

D'ici là prenez soin de vous et de vos proches, respectez scrupuleusement les consignes imposées par les autorités et préparez quelques lots ou carnets de circulation... !

A bientôt.

Jacques Van Wylick, secrétaire-adjoint



Dimanche 7 juin, de 9 à 17 heures

**23e Grande bourse philatélique**

Malmundarium, place du Châtelet, 9 à 4960 Malmedy.

Entrée gratuite, bienvenue à tous.

□ □ □ □ □ □ □ □

~~Samedi 13 juin, de 9 à 17 heures (bourse) Manifestation annulée  
Prévente de 9 à 15 heures.~~

~~**8e grande bourse philatélique et objets divers**~~

~~**Prévente des nouveaux timbres, exposition**~~

~~**Rue des Prémontrés, 36A à 4000 Liège.**~~

□ □ □ □ □ □ □ □

Samedi 13 juin, de 9 à 16 heures

**22e grande bourse**

Salle de Miaucourt, rue Paul Pasture, 115 à 6180 Courcelles

□ □ □ □ □ □ □ □

Dimanche 21 juin, de 8 à 15 heures

**Grande bourse**

ISMA, rue Nicolas Berger à Arlon

Parking des visiteurs : rue de Bastogne, 33

□ □ □ □ □ □ □ □

**Petite annonce**

**Offre spéciale : Très importante collection EUROPA (\*\*)** de 1956 à 2000 inclus + précurseurs : blocs feuillet & Conseil de l'Europe, pays du nord et commémoratifs du conseil de l'Europe du Bénélux, des pays de l'entente balkanique, de l'OTAN, du sport européen football UEFA dans 7 albums DAVO.

Cote : 13500 € : prix demandé : 1200 €

Contact : membre 1313 lors des réunions dominicales ou par téléphone 02 / 384 82 64 ou 0474 / 349 730.

□ □ □ □ □ □ □ □

**Collectionneur cherche des lettres expédiées par des officiers belges qui ont été parmi les premiers « de l'ONU » en Israël en 1948-1949, postées en Israël ou en Jordanie.**

Contactez [jl.emmenegger@gmail.com](mailto:jl.emmenegger@gmail.com) (notre site est aussi lu en Suisse)

Je suis collectionneur de la thématique « Israël » du point de vue de l'histoire postale, et **je cherche pour compléter ma collection:**

Des lettres expédiées par des officiers belges qui ont été parmi les premiers « de l'ONU » en Israël en 1948-1949.

L'affranchissement se faisait avec timbres d'Israël ou de Jordanie, du Liban)

Les lieux d'expédition étaient : Haifa, Jerusalem, Beyrouth.

□ □ □ □ □ □ □ □

**NB: responsabilité**

Chaque auteur reste responsable du contenu de son article.

**Des messageries à l'abolition de l'octroi. – René Pède.(suite 1)**

- 1827, 24 septembre Le conseil communal accepte la demande du sieur Brassine, entrepreneur de diligence de Braine-l'Alleud à Bruxelles :
- 1°) de faire partir sa voiture 4 fois par semaine au lieu de trois fois.
- 2°) de changer, pendant les nuits d'hiver, l'heure de son départ.
- 1831, 19 août Pierre Joseph Tilleman est autorisé à établir un service de roulage entre Braine et Bruxelles par Waterloo.
- 1831, 27 juillet Tileman Pierre Joseph, de Braine à Bruxelles, les lundi, mercredi et samedi ; retour le lendemain – charrette : 75 cents par 100 kilos.
- 1831, 8 décembre Service de transport publics de la commune :  
Nicaise Louis, concession de 1829, de Braine à Bruxelles, les lundi, mardi, vendredi et samedi.  
Diligence à 3 chevaux : 9 personnes à l'intérieur, 3 à l'extérieur. Prix de l'aller : 1 florin, (?) 70 cents par 100 kilos.  
Tilman pierre Joseph (27 juillet 831) de Braine à Bruxelles, les lundi, mercredi et samedi : retour le lendemain - charrette : 75 cents par 100 kilos.
- 1833, 9 février Le service des postes devait être réorganisé pour le 1<sup>er</sup> avril. Il était exploité par un nommé Delpierre à Waterloo. Les correspondances n'arrivaient à Braine que tous les deux jours à des heures irrégulières ce qui rendait impossible les réponses par retour du courrier. Il faisait payer une taxe de 5 cents pour chaque lettre, même administrative.
- 1836, 5 septembre Il y avait 2 diligences pour Bruxelles et 1 pour Nivelles cette dernière partait de Braine, Hôtel de l'Ange, sur la place, le principal hôtel.  
Prix : pour Bruxelles : 1,50 f.  
pour Nivelles : 1 f.
- 1837, 10 mars Un nouveau service de postes était organisé à Braine avec distribution tous les jours vers 11 heures. Il y avait une boîte, les facteurs ne pouvaient recueillir les correspondances de main à main.

- 1847, 14 septembre Le service de transport ou messagerie pour Bruxelles de Jean Flamand, décédé, est remis à Petit Joseph.
- 1848, 16 mars Le service de transport ou de messagerie de Petit Joseph, autorisé le 15 novembre 1847, n'est pas mis en activité.
- 1864, 24 mars Un service de malles-poste existait entre Groenendael et Braine-l'Alleud et était fort utile. Le collège est d'avis de refuser à Suffel, l'autorisation de commencer le 1<sup>er</sup> mai au lieu du 15 son service de malles-coatch entre Bruxelles et Braine.
- 1864, 27 juin Le collège est d'avis de ne pas accorder à Suffel un second service de mail-coatch.
- 1864, 9 septembre Malgré l'avis du collège, un arrêté du 20 juillet 1864 accorde à Suffel le second service de mail-coatch. Il demande de porter de 5 à 6 francs le prix d'aller et de retour pour le premier service comme pour le second.
- 1867, 22 septembre Pétition pour le rétablissement des services de malles-poste vers Groenendael et Nivelles qui, de 4 à 2 départs respectifs, est réduit à 2 et 4.
- 1867, 27 décembre Lettre au commissaire d'arrondissement pour le rétablissement des services de malles-poste vers Groenendael et Nivelles.
- 1869, 1<sup>er</sup> mars Le collège autorise le sieur Benoit Vandenplas, de Waterloo, à reprendre l'exploitation de service de messagerie du sieur Viseur entre Braine-l'Alleud et Bruxelles.
- 1875, 23 avril Le conseil communal, vu le règlement du 24 novembre 1829 sur la police des voitures décide :
- Le sieur Georges Verraleweck est autorisé à établir un service de voitures pour voyageurs entre le Lion et la station du chemin de fer de cette commune.
- Le service se fera régulièrement tous les jours ; il prendra cours à partir du 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre à l'arrivée et au départ des trains depuis 8 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir.
- Le bureau de stationnement du départ est fixé à l'hôtel du Musée au lieu-dit le lion et celui de l'arrivée en face du bâtiment de la station de la gare de chemin de fer



Carte postale de l'Hôtel du Musée avec les Malles Coaches venant de Bruxelles

- 4) L'entrepreneur ne pourra se servir que de voitures d'une construction forte et solide et montée sur ressorts.
- 5) Chaque voiture sera attelée de deux chevaux et ne pourra contenir plus de 15 personnes.
- 6) Le prix des places est fixé comme suit :  
Aller et retour : un franc cinquante centimes.  
Les enfants en dessous de l'âge de huit ans ne paieront que demi-place.
- 7) Les voitures ne pourront parcourir d'autre voie que la route provinciale de Braine-l'Alleud à Mont-Saint-Jean, celle de Mont-Saint-Jean vers Nivelles
- 8) Les cochers devront se comporter honnêtement et avec déférence envers le public.
- 9) L'entrepreneur fournira une caution personnelle jusqu'à concurrence d'une somme de cent francs.
- 10) Toute infraction aux dispositions du présent règlement sera punie d'une amende de 5 à 15 francs et d'un emprisonnement d'un à cinq jours séparément ou cumulativement selon les circonstances et la gravité des faits.

□ □ □ □ □ □

**REMARQUE :**

Il nous paraît opportun de préciser que ces 53 pages sont numérotées, mais pour une raison qui nous est inconnue, seules les 24 premières pages se suivent normalement. La suite est composée de feuillets présentant des écarts entre leur numérotation. Le dernier porte le numéro 283. Raison ?

□ □ □ □ □ □      □ □ □ □ □ □ □ □



## C.O.B. 1396 - MALLE-POSTE

Emis à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire de la  
Fédération royale des cercles philatéliques de  
Belgique.

2) Textes de Jean Bosse, à l'époque président de l'Association du Musée :

Jean Bosse a diffusé des renseignements sur les messageries par l'intermédiaire des « au fil du temps », principalement dans le N° 16 à propos de la famille Dehaze alors que Victor Hugo séjournait à l'Hôtel des Colonnes, en 1861.

mais avant d'y venir, donnons la priorité à quelques notes des années 1830-1836, retrouvée dans un feuillet d'information portant le N°98/2. (Voir page 549.11)

Voici ces textes :

- a) Le 2 mai 1830, le conseil communal accepta la demande du sieur Jean Bernard MONTREUIL d'établir une Messagerie de transport de marchandises de Braine-l'Alleud à Bruxelles via Alseberg, avec une voiture à 4 roues attelée de deux chevaux partant de Braine-l'Alleud le mercredi et le samedi de chaque semaine.
- b) La demande de Louis Nicaise d'établir une diligence entre la commune de Braine-l'Alleud et la ville de Bruxelles est acceptée le 12 mai 1833, le conseil communal examine la demande adressée à l'Administration des Postes de Belgique par le même Louis Nicaise, entrepreneur de messagerie à Braine-l'Alleud tendant à obtenir un changement dans les heures de départ de sa voiture de Bruxelles et à ce que le départ soit fixé en tout temps à 3 heures de relevée (15 heures). Comme pour l'utilité publique, l'heure de 4 heures de relevée (16 heures) paraît trop « ée » pour, partir de Bruxelles et faire un trajet qui ne devrait durer que l'espace de trois heures, le conseil estime que cette demande peut être prise en considération. Le 2 février 1834, l'intéressé demande à pouvoir établir un service de messagerie de Braine-l'Alleud à Bruxelles par Alseberg et Calevoet.
- c) Jean-Joseph FLAMAND, domicilié au hameau de Sart-Moulin, demande à pouvoir établir un service de messagerie du hameau de Sart-Moulin à Bruxelles par Waterloo pour le transport de paquets et

marchandises avec une charrette à deux roues attelée à un cheval et partant les mercredis et samedis de Braine-l'Alleud. Le 2 octobre 1833, le conseil communal estime cette demande utile.

- d) Le 23 juillet 1834, Florentin BRASSINE, domicilié à Mont-Saint-Jean et Antoine MASSON, contremaître-tisserand à Braine-l'Alleud, demandent à pouvoir établir un service de messagerie avec une diligence de Braine-l'Alleud à Bruxelles et vice-versa; les heures de départ et de retour seront différentes de celles du sieur NICASSE.
- e) Le 2 janvier 1836, les sieurs MASSON et GOUTTIER ont adressé à l'Administration des Postes une demande pour établir une diligence de Nivelles à Braine-l'Alleud pour correspondre avec le service qu'ils exploitent de Braine-l'Alleud à Bruxelles. Le 3 mars 1836, le conseil communal examine cette demande, autorise la substitution du sieur BRASSINNE au sieur GOUTTIER. Le 7 juillet 1836, ils sont autorisés à établir, le dimanche la diligence entre Nivelles et Braine-l'Alleud par Lillois.

En 1874, un service de messagerie est à reprendre S'adresser chez J.J. GODART à Braine-l'Alleud.

\*

Jean Bosse, dans le fascicule 16 annoncé plus haut, décrit le parcours et la généalogie des familles BRASSINNE et DEHAZE. 17 pages y sont consacrées. Nous allons tenter de condenser ce long texte en extrayant ce qui se rapporte à notre sujet.

Les BRASSINNE de chez nous appartiennent à la branche de Rhode-Ste-Genèse. André BRASSINNE et Marie STRENS auront 10 enfants dont Jacques, né le 8 décembre 1725 qui épouse, à Braine-l'Alleud, Anne DECUYPER.

L'aîné des 9 enfants de ce couple, Guillaume épouse Jeanne-Marie GOSSEAU. Il est né le 26 juin 1774, l'année même où se construisait l'actuelle chaussée menant de Mont-Saint-Jean à Nivelles et l'entrepreneur et maître maçon Jean-Baptiste THEYS construisait, au début de cette chaussée, sur les parcelles cadastrales 627 et 628, une maison qu'on appelait la « de la Barrière de Mont-Saint-Pont ». Elle était située à 200 mètres de l'hôtel des Colannes. (Parcelles 630 et 631).

Guillaume BRASSINNE qui loue cette « de la Barrière » se marie deux fois. De sa première union, naîtront 9 enfants dont Jean-Baptiste et Robert ; du deuxième lit, une fille, Marie-Rose.

Guillaume, dans un acte du 24 octobre 1809, se porte garant pour son fils Robert, voiturier, domicilié à Mont-Saint-Jean. A remarquer que, à Waterloo, la dénomination de messenger a été remplacée par « Voiturier »,

parce que ce sont en majorité des touristes qui sont transportés. Ce Robert voulait établir un service de diligence entre Bruxelles et Mont-Saint-Jean mais le conseil communal ne l'autorise pas.

En 1835, Jean-Baptiste Brassinne est propriétaire de l'Hôtel des Colonnes (parcelles 630 et 631). En 1830, c'est sa veuve qui tient cet hôtel et en 1894, un certain Henri Brassinne. Bien que propriétaire, il ne semble pas qu'il en assure la direction. Celle-ci fut longtemps confiée aux DEHAZE, frère et sœur. Ces derniers ont fait construire un autre hôtel à un kilomètre plus loin, à l'angle de la chaussée de Nivelles et du chemin Braine-l'Alleud. (Il s'agit de l'Hôtel Cosmopolite, autrement dit COSMO).

### **Les DEHAZE :**

François-Joseph DEHAZE est né à Ronquières vers 1768 et a épousé Marie-Elisabeth STRENS, originaire de Genval. Ils sont venus s'installer en 1795 et c'est là que sont nés 6 enfants dont l'aîné, Jacques-Joseph a été baptisé par le vicaire de Braine-l'Alleud, Félix DELFOSSE, le 2 avril.

En 1796, François-Joseph DEHAZE est mentionné comme marchand, mais dans l'acte de décès de son fils Pierre-Joseph, il est signalé comme voiturier. (1799)

Jacques-Joseph DEHAZE et Marie-Rose BRASSINNE sont nés et ont grandi, peut-être côte à côte, dans le hameau de Mont-Saint-Jean, mais c'est à Braine-l'Alleud qu'ils se marient le 14 avril 1815, deux mois avant la bataille de Waterloo.

Leurs cinq premiers enfants sont nés à Braine-l'Alleud. Quatre naîtront à Waterloo. Jacques-Joseph, dans ces actes de naissance, signe Joseph DEHAZE et est signalé comme voiturier.

Mais, en 1847, Jacques-Joseph et son épouse quittent la maison familiale pour Courcelles et emmènent avec eux une partie de la famille, notamment Guillaume-Joseph, né le 20 avril 1818 à Braine-l'Alleud et Jean-Baptiste, né le 4 décembre 1827 à Waterloo, mais ce dernier, devenu veuf, c'est de Roux qu'il revient avec ses deux enfants, Alfred et Léon et s'installent à l'Hôtel des Colonnes en 1856.

Jacques-Joseph, dit Joseph est également revenu à Waterloo vers la même date. Il y meurt le 21 janvier 1863.

Quant à Guillaume-Joseph, dans un entretien donné par Joséphine, l'aînée de ses filles, on peut lire les extraits suivants :

« Mon père, Guillaume-Joseph faisait le service des Postes entre Groenendael, Waterloo Braine-l'Alleud et Nivelles. Il possédait 3 voitures et 14 chevaux ....

« Il faisait également le service voyageurs ...



De ce temps-là les touristes étrangers qui venaient visiter Waterloo prenaient le train au Quartier Léopold pour Groenendael. C'est là que les attendait mon père ou ses cochers. Ah ! Quel beau voyage ! c'étaient de magnifiques voitures à impériale peinte en rouge. On traversait toute la forêt de Soignes en mail-coach. Trente-deux voyageurs pouvaient prendre place dans ces voitures à impériale ».

### LA SITUATION EN 1860

Il faut se souvenir que ce n'est qu'en 1855 qu'un bureau de distribution des postes a été créé dans la commune de Braine-l'Alleud. (Circulaire N° 78 du 20 août)

Cette circulaire précise « ce bureau sera mis en activité le 1<sup>er</sup> septembre. Il relèvera de la perception de Nivelles et le timbre d'annulation portera le N° 70. Ce canton rural de Braine-l'Alleud desservira également les communes de Plancenoit et Wauthier-Braine.

Fin 1860, dans « Gazette de l'Arrondissement de Nivelles », paraissait un « au Public » du «des Messageries et des Postes » signalant que « partir du 1<sup>er</sup> Décembre 1860, il sera établi deux doubles services quotidiens de transport de dépêches, de voyageurs et de marchandises, l'un entre Braine-l'Alleud et Groenendael par Mont-Saint-Jean, et l'autre entre Mont-Saint-Jean et Nivelles par Braine-l'Alleud et desservis, l'un par Ed. NICAISE et l'autre par Henri-Léopold DEHAZE.

Ce dernier, né à Plancenoit le 26 février 1827 épousa Célestine FRANCO de Lillois et y prit domicile. En juillet 1860, ils sont venus s'installer au 17, rue de l'Hôpital à Braine-l'Alleud, probablement pour tenir le bureau mentionné ci-dessus.

Détails de ces services de messageries et des Postes :

Bureaux : - A Braine-l'Alleud pour Groenendael :  
Chez M. Ed. NICAISE

A Braine-l'Alleud pour Nivelles :  
Chez M. Ld. DEHAZE, près de l'hôpital

A Groenendael :  
A la station de chemin de fer

A Lillois :  
Chez M. DECORDES, dit Chabeau

A Nivelles :  
Hôtel du MOUTON-BLANC

Départs : - De Groenendael pour Braine-l'Alleud :  
à 7 h.10 du matin et 5,50 du soir

- De Mont-Saint-Jean (par Braine-l'Alleud) pour Nivelles:  
à 7 h. 15 du matin et 3.30 du soir
- De Nivelles pour Mont-Saint-Jean (par Braine-l'Alleud)  
à 7 h. 40 du matin et 5.45 du soir.

(Le trajet entre Mont-Saint-Jean et Braine-l'Alleud s'effectue en 25 minutes)

A Mont-Saint-Jean, les départs se font probablement chez Guillaume-Joseph DEHAZE habitant à moins de 200 mètres de l'Hôtel des Colonnes. Il est chargé du service des postes entre Groenendael et Nivelles.

## Octrois et barrières

Le mot «» désignant une taxe à l'entrée des agglomérations est probablement oublié par bon nombre de personnes. Pour le remettre en mémoire et le définir, nous avons eu recours aux écrits relevés dans deux dictionnaires français traitant en particulier de leur pays, mais aussi à quelques livres et revues de chez nous, spécialisés dans ce domaine.

A plusieurs reprises, dans les chapitres précédents, nous avons évoqué ce que représentaient ces deux points noirs dans notre histoire économique.

### **Octroi :**

« Robert, dans son dictionnaire historique de la langue française », dit que la graphie moderne semble assurée dès le 15<sup>e</sup> siècle et ce qu'elle désigne a le sens de concéder. Le mot s'emploie par métonymie pour désigner cette taxe abolie heureusement depuis 1860 dans notre pays, taxe qu'une municipalité était autorisée à prélever sur les produits introduits dans son enceinte. Par métonymie, « octroi » désigne en France l'administration chargée de cette contribution et le local où cette taxe était perçue (1868). Les locaux de l'octroi de Paris furent créés par Louis XIV et suscitérent quelques œuvres d'art. comme les murailles de la ville avaient été détruites sous Louis XIV et que la fraude s'en trouvait facilitée, la Ferme générale obtint de Louis XVI qu'un mur continu enfermât la ville. Elle chargea donc Ledoux de construire, aux soixante barrières qui s'ouvraient dans le mur, des pavillons qu'il appela Propylées de Paris. Leur monumentalité néo-classique mérite bien cette appellation.

« BEYCHEREL », dans son dictionnaire national » (France) édité à Paris en 1855 s'exprime de façon presque analogue :

« Octroi » : Taxes qui se perçoivent sur les objets de consommation à l'entrée des villes et à leur profit. L'origine des octrois paraît remonter à l'origine même du régime municipal. Les communes avaient besoin de se créer des ressources pour pourvoir à leur sûreté et à leur police intérieure ; de là l'établissement des taxes locales, assises de préférence sur les objets de consommation, parce que d'ordinaire les habitants n'acquittent ces taxes

qu'indirectement et en détail, et que par conséquent elles sont moins sensibles. L'Administration des contributions indirectes est chargée de la surveillance générale de la perception et de l'administration de tous les octrois du royaume. Les droits d'octroi ne peuvent en général être imposés que sur des objets de consommation locale.

Plus proche de nous (1960)

Adhémar LE BON, directeur général honoraire des douanes nous livre ses commentaires au moment de l'abolition de ces octrois :

«l'octroi remonte à la féodalité, à l'époque où les communes libres reçurent le droit de s'imposer elles-mêmes. Les vieilles institutions sont difficilement abolissables même quand elles sont néfastes et anachroniques. Turgot, économiste et contrôleur général des Finances de France sous Louis XVI, disait déjà que l'octroi était un droit abusif dont usent les villes pour se procurer des ressources financières au dépens des campagnes. Mais cette prise de position laissa les choses en l'état dans nos provinces.

Les formalités agaçantes de l'octroi incitaient les Belges à éluder les droits, d'où procès-verbaux et contestations. A la décharge des fraudeurs, il faut reconnaître que le paiement des droits était précédé de déclarations, de visites, de déchargements et rechargements sous la pluie et le froid. Sait-on que, pour aller de Bruxelles à Liège par les routes ordinaires, avec une bouteille de liqueur, il était nécessaire dans certains cas de faire six déclarations, de soumettre à six visites et de payer six fois des droits ?

Le péage des octrois aux barrières rendaient aussi les voyages onéreux. On imagine pas combien ce système engendra d'incidents et de procès !

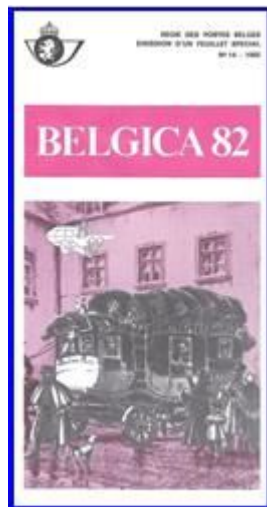
Au XV<sup>e</sup> siècle, les premières barrières sur des routes sylvestres furent établies, l'une à Rhode-Sainte-Genèse et l'autre à Stalle. Mais ce système d'arrêt se propagea rapidement.

Le 2 septembre 1624, la Chambre des Comptes dressa la liste des personnes qui seraient exemptées du paiement des droits :

Le roi, les gouverneurs généraux, les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'Or, les membres du Conseil des Finances, du Conseil de Brabant, des membres de la Chambre des Comptes, mais aussi tous les gens de guerre.

Diverses personnes protestèrent et prétendirent pouvoir passer sur cette nouvelle chaussée reliant Ixelles à Vleurgat. Mais le Conseil du Brabant ayant en vain demandé aux mécontents leurs titres, décida le 25 mai 1629 que nul autre que ceux mentionnés ci-dessus n'était dispensé d'acquiescer l'octroi.

A suivre au prochain numéro ....



## Réalisation inter-membre du 17 mai 2020 – (548) 549

Lot n°	Pays/Thé.	N° Catalogue.	Etat	c/c €	P.dép.€	Remarques	Vendu
1	Belgique	258/266	⊙	100,00	20,00		
2		814/822	x	42,50	8,50		
3		868/875	xx	65,00	13,00		
4		807/810	xx	19,00	4,50		
5		814/822	xx	72,00	17,00		
6		842/844	xx	25,00	5,50		
7		994/995	xx	15,00	3,00		
8		995	xx	11,75	2,50		
9		1013/1018	xx	10,00	2,00		
10		1096/1101	xx	27,50	5,50		
11		1102/1107	xx	13,50	3,00		
12		1133/1138	xx	22,50	5,00		
13	Monaco	1227/1232	xx	13,30	3,00		
14		1233/1240	xx	10,85	2,20		
15		1245/1247	xx	12,60	2,80		
16		1253/1263	xx	11,00	2,50		
17		1264/1269	xx	16,80	3,50		
18		1270/1272	xx	8,00	1,80		
19		1273/74+bf19	xx	26,00	5,50		
20		1275/1280	xx	14,00	3,00		
21		1281/1285	xx	16,00	3,50		
22		1286/1294	xx	26,00	5,50		
23		1295/1298	xx	12,75	2,80		
24		1300/1301	xx	12,70	2,80		
25	Mauritanie	BF 4	xx	10,00	2,00		
26	France	571A	xx	17,00	3,00		
27	Rép.Rwandaise	BL 21	xx	15,00	2,50	+ PA 8Sénégal5	
28		BL 31A	xx	30,00	5,00	Impression or	
29	Belgique	728/736	xx	18,00	3,60		
30		1066/1075	x	118,00	22,00		
31		1153/1158	xx	11,50	2,50		
32		F 1789/94	xx	5,75	1,75		
33		BL 69	xx	7,50	1,85		
34		BL 109	xx	7,50	1,85		
35		BL 104	xx		3,20		
36	Suisse	1555/1556	xx	4,00	1,00		
37		1557/1560	xx	9,00	2,00		
38		1583/1585	xx	10,00	2,50		
39		1586a/1590a	xx	7,50	1,80		
40		1591/1592	xx	3,40	0,80		

**!!!! Prochaine réalisation le 21 juin 2020**

Un examen des lots avant achat est conseillé, car non vérifié